

CORRESPONDANCES



L'AGRICULTURE FAMILIALE : UNE REALITE POLYMORPHE. (1)

Quel avenir pour l'agriculture familiale?

La crise mondiale de l'agriculture, la surproduction et les problèmes de pollution dans les pays industrialisés, la profonde restructuration de l'agriculture dans les pays ex-socialistes, les déficits alimentaires et la fragilité accrue des éco-systèmes dans les pays en voie de développement, remettent cette question plus que jamais à l'ordre du jour.

C'est sur cette somme de problèmes que s'est penché un groupe de chercheurs brésiliens, canadiens, français, polonais et tunisiens réunis par Hugues LAMARCHE, chercheur au Groupe de Recherches Sociologiques du CNRS.

«L'Agriculture familiale, une réalité polymorphe», est la première partie des travaux réalisés par cette équipe internationale.

Partant du constat que l'exploitation familiale constitue à peu près partout la base essentielle de l'activité agricole et s'interrogeant sur les capacités d'adaptation de cette structure de production à des contextes socio-économiques et politiques sensiblement différents, les chercheurs ont mis en oeuvre une démarche originale pour analyser son mode de fonctionnement et les diverses réalités qu'elle recouvre.

La très grande diversité de situation dans laquelle se trouvent les exploitations familiales a conduit l'équipe à adopter une démarche méthodologique commune pour permettre la comparaison entre les terrains.

Un questionnaire élaboré par l'ensemble des chercheurs a servi d'instrument de base pour le recueil des données.

Les données informatisées ont été regroupées dans un même fonds (600 exploitations réparties sur 13 terrains et dans 5 Pays), ce qui a permis aux chercheurs de confronter les réalités de leurs terrains respectifs. L'originalité de la démarche utilisée réside également dans le fait que l'exploitation familiale n'est pas seulement considérée du point de vue de son fonctionnement technique et économique mais qu'elle est aussi analysée dans l'ensemble de ses réalités : structures de production et systèmes de valeur et de représentation sociale.

Pour étayer sa problématique sur l'exploitation familiale et ses capacités d'adaptation, l'équipe de recherche a pris 4 cas exemplaires (et non pas représentatifs) de la diversité des configurations sociales dans lesquelles s'insère l'exploitation familiale : les sociétés à système capitaliste avancé (3 terrains en France et 3 au Canada), les sociétés à système capitaliste dépendant (3 régions très différentes du Brésil), les sociétés à système collectiviste (la Pologne avec 3 terrains également), les sociétés en voie de développement.

Pour illustrer ce dernier cas, la Tunisie a été choisie. L'étude réalisée par Alia GANA*, a porté sur deux terrains significatifs de la diversité des environnements socio-historiques et économiques de l'agriculture familiale en Tunisie ; un terrain dans la région de Zaghuan où l'exploitation familiale revêt essentiellement un caractère vivrier et constitue une structure de production économiquement marginalisée, mais joue un rôle important de stabilisation des populations rurales ; un terrain dans la zone de Ras Jebel (Gouvernorat de Bizerte) où l'agriculture familiale remonte à un passé très ancien et se caractérise principalement par des

systèmes de production très intensifs et presque exclusivement tournés vers le marché.

Après avoir rappelé les multiples origines de l'exploitation familiale en Tunisie (tradition paysanne, désagrégation de l'organisation tribale et de l'économie à dominante pastorale, promotion d'anciens ouvriers agricoles), qui apparaissent comme autant de facteurs déterminants de sa différenciation actuelle, l'auteur analyse la place qu'occupe cette structure de production dans les politiques étatiques et dans les rapports de production agricoles en Tunisie.

Il est constaté que si cette organisation n'a pas fait l'objet d'une véritable politique de promotion (les grandes exploitations privées et étatiques ayant été considérées comme plus à même de favoriser le développement), elle n'en contribue pas moins de façon décisive aux grands équilibres sociaux et économiques de l'agriculture et du monde rural.

Les analyses effectuées à Ras Jebel et à Zaghuan, qui portent aussi bien sur les stratégies et les logiques productives des agriculteurs familiaux, que sur leurs stratégies foncières et familiales et leurs modèles de représentation sociale, montrent l'extrême complexité des mécanismes de fonctionnement de cette forme sociale de production qu'est l'exploitation familiale, ainsi que la diversité des fonctions qu'elle remplit.

Les principales conclusions de l'analyse des terrains tunisiens portent sur les points suivants :

- la diversité des structures et des systèmes de production de l'agriculture familiale en Tunisie et des logiques sociales qui guident les pratiques agricoles, ces logiques étant aussi bien vivrières, productives que rentières ;
- la faible insertion des agriculteurs dans les circuits institutionnels de crédit et de commercialisation organisés, qui constitue une contrainte à un meilleur fonctionnement des exploitations mais garantit, en même temps, une plus grande autonomie ;
- une forte imbrication des activités agricoles et non agricoles qui apparaît aussi bien dans les pratiques que dans l'image du métier, et qui contribue à forger une identité spécifique à l'agriculteur tunisien ;
- l'importance des logiques familiales et patrimoniales dans le fonctionnement des exploitations, qui est lié, entre autres, à l'absence d'un statut de l'exploitant agricole ;
- la faible structuration des systèmes sociaux locaux dans lesquels s'insère l'activité agricole s'exprimant en particulier dans l'absence d'une identité locale et dans le vide social qui caractérise le monde rural ;
- le rôle prédominant accordé à l'Etat dans le fonctionnement du secteur agricole et la faible capacité des agriculteurs à s'organiser comme groupe de pression ;
- l'importance des contraintes (foncières, financières, climatiques, faiblesse de l'encadrement technique. . .) auxquelles se heurtent les agriculteurs familiaux, mais aussi des stratégies déployées pour y faire face et pour assurer la reproduction des exploitations.

* Alia GANA, chercheur et enseignante à l'Ecole Supérieure d'Agriculture de Mograne.

(1) *L'agriculture familiale : une réalité polymorphe*. - coll. sous la coordination de Hugues Lamarche. - Paris: l'Harmattan - 1991.

LES RELATIONS CEE-MAGHREB : HANDICAPS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Colloque international organisé par le Centre d'Etudes, de Recherches et de Publications en collaboration avec la Fondation Friedrich Ebert, à Tunis, du 13 au 15 mai 1992.

Si les réflexions sur les relations entre l'Europe et le Maghreb n'ont pas manqué jusqu'à présent, les changements survenus récemment, aussi bien au sein de la Communauté Economique Européenne que dans l'ancien bloc de l'Est obligeaient à une redéfinition des rapports CEE-Maghreb. Faut-il penser la Méditerranée comme une ligne de fracture ou au contraire comme un trait d'union entre deux espaces régionaux complémentaires ?

D'emblée, le problème a été posé en termes de menaces et de dangers, aussi bien pour le Maghreb que pour l'Europe.

Trois faits nouveaux laissent craindre aux pays maghrébins des problèmes nouveaux : la formation du grand marché européen, le traité de Maastricht, et la réorientation de l'Europe occidentale vers les pays de l'ancien bloc communiste. Cette dernière éventualité risque de porter en germe une réduction des relations commerciales, des investissements et des aides en direction des pays du Maghreb. Par ailleurs la formation d'une Europe forte et unie pourrait creuser le déséquilibre déjà existant avec une UMA, politiquement en gestation et économiquement faible, se sentant menacée par une concurrence déloyale. Enfin l'Europe paraît comme une menace identitaire pour le Maghreb. La crainte exprimée par les participants du colloque est donc duale : l'Europe qui se dessine pourrait s'avérer être, dans ses relations avec le Maghreb, à la fois fermée et dominante. Mais les relations sont également posées par l'Europe en termes de périls potentiels : démographique tout d'abord, avec la question de l'immigration ressentie comme irrépressible, mais aussi sécuritaire et stratégique face à une radicalisation du ressentiment à l'égard de l'Occident (et notamment la montée de l'islamisme).

Dès lors que les questions des relations entre les deux rives de la Méditerranée sont posées en termes de menaces réciproques, la méfiance l'emporte sur le dialogue. Les travaux du colloque se sont attachés à tenter de dépasser cette logique d'affrontement et de penser une politique de coopération viable et efficace.

Un bilan a été fait de la politique maghrébine de la CEE, soulignant que la Communauté n'a jamais eu qu'une politique méditerranéenne et non proprement maghrébine. Les programmes de coopération n'auraient donné jusqu'à présent que des résultats très insuffisants. Les reproches faits par les participants maghrébins à ces politiques sont de deux ordres, apparemment contradictoires : certains soulignent l'insuffisance de l'aide accordée par la CEE aux pays du Maghreb (et notamment l'absence de solution au problème de la dette) ; à l'inverse, d'autres voient dans l'assistance une forme nouvelle de domination de type colonial et de paternalisme, marquée par des rapports maîtres/élèves,

à quoi s'ajoute un sentiment d'ingérence.

Pour surmonter cette contradiction la nécessité d'un co-développement respectueux des intérêts bilatéraux a été soulignée. Cependant la définition de ce concept a soulevé plus de questions qu'elle n'a apporté de réponses. Tous sont d'accord pour considérer que l'Europe a des intérêts à préserver au Maghreb, cette «zone de proximité» nécessaire à sa prospérité et surtout à sa sécurité, et que par conséquent un co-développement est envisageable. Mais certains ont souligné que cela ne pourrait se faire que si les pays du Maghreb présentent face à la CEE une position forte et non plus passive, déplorant ce qu'un participant a appelé un «concert de pleureuses» : les pays du Maghreb ne devraient plus se lamenter de l'insuffisance ou de «l'arrogance» de l'aide européenne, mais au contraire avoir quelque chose à proposer (ou à opposer) au partenaire européen, lequel trouverait alors intérêt à entretenir des relations avec la rive sud de la Méditerranée sur une base d'égalité ou au moins de complémentarité.

Si ces journées n'ont pas apporté de solution immédiate à ce problème, elles ont cependant montré quelques perspectives d'ouverture qui laissent augurer de la possibilité d'une coopération régionale.

De grands espoirs sont mis par certains dans le renforcement de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), qui permettrait d'avoir une position plus forte pour conclure des accords multilatéraux avec la CEE. Néanmoins, l'avancement de la construction maghrébine laisse quelques-uns sceptiques et, d'autre part, tous les pays de l'UMA ne peuvent pas entrer dans le cadre de tels accords, soit pour des raisons politiques, soit parce qu'ils sont déjà intégrés dans d'autres ensembles régionaux (cas de la Mauritanie dans les ACP). Les accords de Maastricht stipulent que désormais les décisions seront prises à la majorité, afin de prévenir les blocages (comme celui de la Grèce pour la politique méditerranéenne rénovée) et de permettre plus de souplesse dans la définition et la réalisation d'une politique maghrébine de la CEE qu'elle serait susceptible de dessiner prochainement. La CEE pourrait adopter une politique comparable à celle qu'elle a vis-à-vis de l'Europe de l'Est (fond méditerranéen de développement, voire banque du type BERD), avec un fond de recyclage de la dette. Un autre «modèle» a été évoqué, celui de la politique américaine vis-à-vis du Mexique visant à une intégration régionale. La question est de savoir si l'Europe a les moyens (et si elle veut se donner les moyens) d'une telle politique, l'intérêt pour le Maghreb étant surtout le fait des pays du Sud de la Communauté.

En définitive, et même si certains ont voulu se montrer optimistes, les pays du Maghreb sont surtout apparus comme vulnérables et dépendants vis-à-vis du reste de l'économie mondiale, et singulièrement de l'Europe. Dès lors on peut se demander si une solution ne pourrait pas être d'assumer les termes de l'échange inégal, dans le cadre d'un co-développement régional, non comme un fait acquis mais comme une stratégie de développement et d'intégration dans la division internationale du travail.

Le dernier thème qui clôturait le colloque, devait cerner *les enjeux technologiques et culturels des relations entre la CEE et le Maghreb*.

M. Ridha Gouia, économiste tunisien, voit dans la crise de croissance économique des années 1970 le point critique qui conduisit les pays industrialisés à déclencher une nouvelle offensive technologique ou «troisième révolution industrielle» : la découverte scientifique et son application industrielle étaient alors considérées comme une solution à la crise. Au centre de cette mutation, se tiennent l'informatique industrielle et ses applications sur les micro-ordinateurs, ainsi que la biotechnologie. Selon l'auteur, la dynamique de reproduction du système technique dépend du degré de socialisation des technologies acquises et de la nature des éléments technologiques. Quatre vecteurs de transfert sont identifiés dans le cas tunisien : l'importation des biens d'équipement et de matières premières, les investissements directs étrangers, l'ingénierie et enfin le retour des émigrants ayant acquis des connaissances techniques à l'étranger. L'intervenant constate le renchérissement des importations de biens d'équipement (le prix de la tonne à l'importation a été multiplié par sept de 1960 à 1990), la faiblesse du transfert induit par l'investissement étranger, le recours fréquent à l'ingénierie étrangère et la dimension réduite des projets réalisés par les travailleurs tunisiens retournant définitivement de l'étranger (1455 projets réalisés entre 1975 et 1990 employant en moyenne 9 personnes et nécessitant un apport de 50 millions de dinars par projet).

M. Gouia suggère deux types d'action : le concours au transfert de techniques et «la maîtrise-dépassement» de ces techniques. Il préconise «la diffusion du savoir-faire à l'échelle internationale, en planifiant des projets de recherche scientifique en commun et en facilitant les échanges de connaissances et de chercheurs». A l'échelon national sont proposés une meilleure sélection et un meilleur contrôle des vecteurs du transfert d'éléments étrangers : données sur les accords de licence, taux de royalties, imposition d'une participation locale d'ingénierie dans les projets «clés en main» ou «marché en main».

M. Belkassem Mostefaoui, enseignant à l'Institut français de Presse (Paris), perçoit les télévisions européennes au Maghreb comme des vecteurs de modernité et de conflits. «L'antenne parabolique, accouplée au satellite de diffusion directe constitue un nouvel outil technique qui détermine au Maghreb, une trentaine d'années après les indépendances nationales, de nouveaux usages sociaux du récepteur de télévision : après le premier âge du programme unique de la chaîne gouvernementale, plusieurs grilles y sont désormais concurremment disponibles». L'intervenant distingue quatre protagonistes principaux : les Etats ayant une action télévisuelle extérieure (E.U, France, Angleterre, Italie et Allemagne), les grands groupes privés (Canal Plus, TF1), les gouvernements maghrébins et les consommateurs d'images équipés d'antennes paraboliques. Le jeu de répulsion-attraction pratiqué entre les deux rives de la Méditerranée s'exerce aussi par la télévision : le consommateur «zappe», c'est à dire qu'il choisit à tout moment entre différents ordres de référents idéologiques et culturels. «L'attraction que les chaînes étrangères exercent, se fonde essentiellement sur leurs programmes de divertissement».

Mais y a-t-il une différence entre programme de divertissement et programme d'information ? entre programme neutre et programme porteur de sens ? Pour M. Mostefaoui, la configuration de la scène télévisuelle au Maghreb a son pendant idéologique et politique : «la transnationalisation de l'audiovisuel a son centre nodal (les Etats-Unis), ses relais d'amplification avec les télévisions européennes et (...) ses «enchaînés volontaires» dans la périphérie». Sa vision des enjeux rejoint la vision unipolaire actuelle des relations internationales. L'implantation ou l'accès des télévisions européennes au Maghreb se heurterait à un obstacle principal, «le contentieux entre l'Occident et l'Islam».

M. Slim Freund, chercheur au CERP (Tunis), souligne aussi le dualisme dans lequel baigne la question des échanges d'images entre le nord et le sud de la Méditerranée. L'intitulé de sa communication évoque l'ambivalence des échanges : «Les présences médiatiques. Maghreb-Europe : complémentarité ou confrontation, échange ou domination?». Au lieu de retenir les thèmes de l'aliénation culturelle ou d'un «nouvel ordre international» des médias, l'intervenant lie la réception d'images européennes par le public maghrébin au bilinguisme. Cette situation existe aussi au coeur de l'Europe, en Alsace, mais ne dégénère plus en lutte idéologique. L'alsacien francophone consomme les images allemandes sans crainte de l'aliénation culturelle. Malgré le rejet d'images européennes par les foyers récepteurs maghrébins durant la guerre entre l'Irak et les pays alliés au Koweït, cette consommation d'images étrangères correspond à un besoin des individus et des familles au Maghreb : 7 à 8 millions de foyers sont câblés à des chaînes privées («les câblés-bricoleurs») alors que seulement 800 000 foyers français sont abonnés. Cette présence des télévisions étrangères a contribué aux premiers débats contradictoires introduits dans les foyers maghrébins. Ces faits servent d'arguments à M. Freund pour plaider le maintien du bilinguisme au Maghreb, élément d'une future négociation d'adhésion à la communauté européenne.

NAQD

La revue algérienne triannuelle *Naqd, revue d'études et de critique sociale*, publiée en arabe et en français, vient de faire paraître son deuxième numéro daté de février - mai 1992.

Au sommaire :

H. Manaâ : «A propos des femmes»

A. Hamdi Chérif : «L'identité nationale»

E. Balibar : «Culture et identité»

M. Harbi : «Questions de méthode»

A. Kazancigil : «Démocratisation des sociétés musulmanes»

S. Naïr : «Le différend méditerranéen»

O. Lardjane : «La crise de l'Etat-Nation»

M. Gadant : «La crise du nationalisme»

S. Chikhi : «L'exclu, l'intellectuel et l'Etat»

Collectif : «A propos des *Années algériennes*»

Adresse : 67, Bd Saïah Bouakouir, 16000 Alger
Tél. : 63.23.18

«LA QUESTION DU CO-DEVELOPPEMENT EN MEDITERRANEE» : Conférence donnée à la Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis 1, par M. Henri Regnault, président de l'association GRERBAM international*.

A défaut de pouvoir apporter une définition générale du co-développement, Henri Regnault a établi de façon empirique une typologie des co-développements.

Il existe un co-développement entre les grands pôles économiques (Japon, USA, Europe), un co-développement régional homogène entre pays à niveau économique similaire (la CEE avant l'entrée de la Grèce) et un co-développement hétérogène entre pays à niveau économique contrasté (Amérique du nord et Mexique, l'ASEAN dans l'océan pacifique, la CEE et les pays de la Méditerranée). La notion de co-développement a déjà une histoire mouvementée. Elle a été initiée par les Etats-Unis en 1965 au Viet-Nam et en Corée pour lutter contre le communisme. Par le biais de mécanismes de compensation et par le troc, grâce à un dollar surévalué, marchandises, capitaux et techniques ont fait l'objet d'un échange soutenu dans la zone du pacifique. Certains pays asiatiques («les quatre dragons») ont trouvé, par la spécialisation et la complémentarité, leur place dans la division internationale du travail. Leur réussite n'est pas seulement le fruit d'une politique d'aide extérieure.

Force est de constater qu'il n'en va pas de même pour la zone méditerranéenne, où les échanges de marchandises n'ont pas connu un véritable essor. En 1987, les importations européennes de marchandises (hors hydrocarbures) en provenance des pays arabes ne dépassaient pas en valeur celles en provenance de Taiwan. Le Maroc occupe le 26ème rang des investissements français à l'étranger. Une redéfinition des proximités économiques s'est opérée, sans lien avec les proximités géographiques. L'Océan Pacifique en a bénéficié aux dépens de la Méditerranée.

Le système généralisé de préférence adopté par la CEE ne peut être tenu pour seul responsable de cette faiblesse du co-développement en Méditerranée. Les conditions de l'offre, au sud de la Méditerranée (productivité et compétitivité du produit) sont également en cause. La CEE ne peut choisir entre un co-développement de toute la zone méditerranéenne, appelée par H. Regnault «grand véhicule», et un co-développement limité au Maghreb arabe et à l'Arc latin («petit véhicule»). Le «petit véhicule» est aléatoire dans la mesure où les investisseurs au Maghreb ne sont pas à l'abri du risque de protectionnisme, en cas de mesures défavorables décidées par la Commission des Communautés européennes. Le «grand véhicule» permet de créer une zone préférentielle globale en Méditerranée mais instaure avec la suppression des quotas, une concurrence accrue entre les pays de l'UMA.

Il est à noter que le groupe de recherche GRERBAM envisage d'organiser avant 1993 un séminaire, où seraient représentés tous les pays riverains, afin d'examiner les différents scénarios de création d'une zone de co-développement en Méditerranée.

* GRERBAM : Groupe de Recherche sur les Economies régionales du Bassin méditerranéen. Siège : Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion de l'Université. Av. du doyen Poplawski. 64 000 Pau.

Le Centre marocain de Conjoncture a été créé à l'initiative de la fondation de l'Omniem Nord-Africain (ONA) et de la Banque commerciale du Maroc en juin 1990.

Il a pour mission de contribuer à une meilleure connaissance de la conjoncture socio-économique, monétaire et financière nationale, dans l'environnement régional et international.

OBJECTIFS

Le centre établit des données précises pouvant aider les opérateurs économiques à la prise de décision : les entreprises marocaines sont actuellement les principales bénéficiaires de sa mission.

MOYENS

Parmi les prestations du Centre, la collecte et la production de données livrées sur support informatique et l'élaboration d'indicateurs de diagnostic de la conjoncture font de ce centre un instrument préalable à la définition d'une stratégie d'entreprise.

Le centre organise en coopération avec l'Université et les organisations professionnelles, des séminaires, journées d'études, cycles de formation.

PUBLICATIONS

Le Centre marocain de Conjoncture édite des publications ponctuelles (actes de journées d'études et travaux d'analyses économiques) ou périodiques (lettres mensuelles, bulletins trimestriels).

Les lettres mensuelles répondent aux demandes d'information à court terme. Ils comprennent une chronique trimestrielle des faits marquants de l'économie marocaine et les principaux indicateurs mensuels de conjoncture.

Les bulletins accueillent des analyses plus systématiques classées par thèmes ou par secteurs.

Centre marocain de Conjoncture : 37, rue Ait Baamran. Casablanca. Tél: 40 06 55 - 40 06 56.

L'INSTITUT D'ETUDES AFRICAINES DE RABAT

«L'identité africaine du Maroc, par ses fondements physiques, humains, politiques et culturels, est profondément ancrée dans l'histoire.» : tel est le constat qui a motivé la création, dans le cadre de l'Université Mohammed V de Rabat, de l'Institut d'Etudes Africaines, ainsi que l'a rappelé M. Ahmed Toufiq, son directeur, lors de la conférence inaugurale le 14 juin 1990.

Son objectif est l'exploration du patrimoine commun maroco-africain et des liens qui unissent le Maghreb et l'Afrique. Ouvert à des chercheurs de disciplines et de nationalités diverses, il se veut un lieu de recherche mais aussi de diffusion, notamment par la publication de textes de conférences. Quatre sont déjà parus :

- M'BOW Amadou Mahar. - Quel avenir pour l'Afrique ? - 1990.
- HUNWICK John O. - Les rapports intellectuels entre le Maroc et l'Afrique sub-saharienne à travers les âges. - 1990.
- KONARE Adam Ba, Les relations politiques et culturelles entre le Maroc et le Mali à travers les âges. - 1991.
- MAIKOREMA Zakari, Les raisons d'une ambassade bornuane au Maroc en 1583, une réinterprétation. - 1991.

A LIRE ET A CONNAITRE

LE MAROC EN LIVRES

ARTS ET LITTERATURE

BEN JELLOUN Tahar. - Harrouda, ill. par BEAUDOIN. - Paris : Gallimard-Futuropolis. 1991. 92p.

Ce livre est le fruit de la rencontre d'un illustrateur français et de l'oeuvre d'un écrivain marocain de langue française. Loin de l'imagerie orientaliste d'un Orient archétypal et mythique, c'est l'univers personnel de Tahar Ben Jelloun que Baudoin s'est attaché à recréer en apportant sa propre sensibilité. Ses dessins accompagnent et enrichissent ce récit sur le mode onirique d'un parcours initiatique, à travers les rues de Fès, puis de Tanger.

Matisse au Maroc, peintures et dessins, 1912-191.- par Pierre Schneider, collectif. - Paris : Adam Biro, 1990. - 279p. ill.

Matisse se rend au Maroc début 1912 et pendant l'hiver 1912-1913. Il en revient avec de nombreux croquis et peintures où il représente les Marocains et leurs paysages, des natures mortes et l'animation de la casbah de Tanger. Ce qu'il voit au Maroc le pousse vers une plus grande épure des formes et des couleurs, et influença le reste de son oeuvre.

HISTOIRE

EMMERY Geneviève, KNIBIEHLER Yvonne, LEGUAY Françoise. - Des Français au Maroc. - Paris : Denoël, 1992. - 416 p.

Issu d'une recherche universitaire sur la «mémoire du protectorat», cet ouvrage est une sélection de témoignages français sur le Maroc colonial. Il donne une image subjective, sensible de la réalité et de la vie quotidienne aux années de présence française. Il s'agit donc d'un matériau brut, simplement resitué dans son contexte par les auteurs, sur les Français au Maroc, leurs conditions de vie, de travail, les relations entretenues avec le pays et sa population. Mais, au delà de la représentation de cette société, c'est une image du protectorat qui nous est donnée, dans sa complexité politique, sociale, culturelle et humaine.

OUMIL Ali. - Islam et Etat national. - Casablanca : Le Fennec, 1992. - 160 p.

A partir d'une étude sur les penseurs arabes et musulmans du siècle dernier et de la première moitié de ce siècle, l'auteur cherche ce qui, selon eux, était la cause principale du «retard» de leurs pays, et comment ils se sont représenté



Dessin de Baudoin extrait de HARROUDA de Tahar BEN JELLOUN

la voie de la «Renaissance» et du «Progrès». Rendant responsable le «despotisme», certains voient une solution dans la démocratie parlementaire, tandis que d'autres penchent pour un pouvoir autoritaire et réformiste. Mais tous sont amenés à se positionner par rapport à la question des relations entre l'Etat-nation et l'Islam, et donc entre le lien à la citoyenneté et le lien à l'Islam, entre la Sharia et la constitution. L'auteur prolonge cette réflexion par l'étude de l'attitude du mouvement islamiste contemporain à l'égard de l'Etat-nation.

SOCIETE

Jbala, histoire et société ; études sur le Maroc du nord-ouest. - Groupe pluridisciplinaire d'étude sur les Jbala. - Paris : CNRS, 1991. - 464 p.

Ce groupe, créé en 1987, se propose de mener une approche pluridisciplinaire afin de dégager la personnalité propre de la région et de ses populations, aussi bien dans sa profondeur historique (notamment sa longue tradition combattante et sa densité urbaine ancienne) que dans sa confrontation actuelle avec de nouveaux défis, dans le cadre contraignant de la montagne. Ces études, tantôt générales («Treize questions sur une identité», de J. Vignet-Zunz), tantôt plus particulières («Stratégie des agriculteurs en matière d'éducation», d'A. Zougari, ou «Analyse sociologique de la population rurale Jbala à travers les personnages des contes oraux», de R. Gil Grimau), dressent un tableau varié et riche de cette région, en même temps qu'elles ouvrent des perspectives de recherche.

AKESBI Najib, GUERRAOUI Driss. - Enjeux agricoles. - Casablanca : Le Fennec, 1991, 152 p.

Les auteurs livrent un bilan de l'expérience agricole marocaine depuis l'indépendance. Soulignant l'existence d'une politique active et mobilisant des moyens importants, mais souvent limitée à la «politique des barrages» permettant la grande irrigation, ils montrent comment cette situation a été créatrice de disparités entre les régions, les productions et les groupes sociaux. Ils concluent à la nécessité d'une nouvelle approche, plus globale et équilibrée, dans le cadre financier contraignant du programme d'ajustement structurel.

BELARDI Aïcha. - Enfance au quotidien. - Casablanca : Le Féneq, 1991. - 224 p.

Sa structure démographique fait du Maroc un pays jeune où près de 30% de la population ont moins de dix ans. C'est dire l'importance de la question de l'enfant qui semble la personne la plus «mise en scène» en vue d'objectifs multiples (religieux, politiques, culturels, sociaux...), alors que la situation de la majorité des enfants marocains est précaire dans un pays connaissant des difficultés économiques. Le travail de l'auteur ne se limite pas à l'analyse du vécu concret de l'enfant, mais également aux représentations sociales et aux aspects imaginaires et symboliques de la question, par une enquête auprès des enseignants, des parents et des enfants, et par l'étude de documents tels que le Coran, les textes officiels ou les manuels scolaires. Cela permet de comprendre comment les adultes perçoivent l'enfant, déterminent ses besoins et tracent son avenir.

FILAL Souad. - L'incontrôlable désir. - Casablanca : Eddif, 1991. - 200 p.

Ce livre est le fruit d'une enquête réalisée pour le Planing Familial, et cherche à cerner la pratique ambivalente de la contraception au Maroc. L'auteur y étudie les motivations, conscientes ou non, en matière de contraception, et donne des facteurs d'explication d'ordre culturel, psy-

chologique ou institutionnel (en essayant notamment de comprendre les comportements envers la planification familiale). Son analyse lui permet enfin de dévoiler ce que signifie le désir d'enfant chez la femme marocaine, prise entre les valeurs du passé et celles du présent.

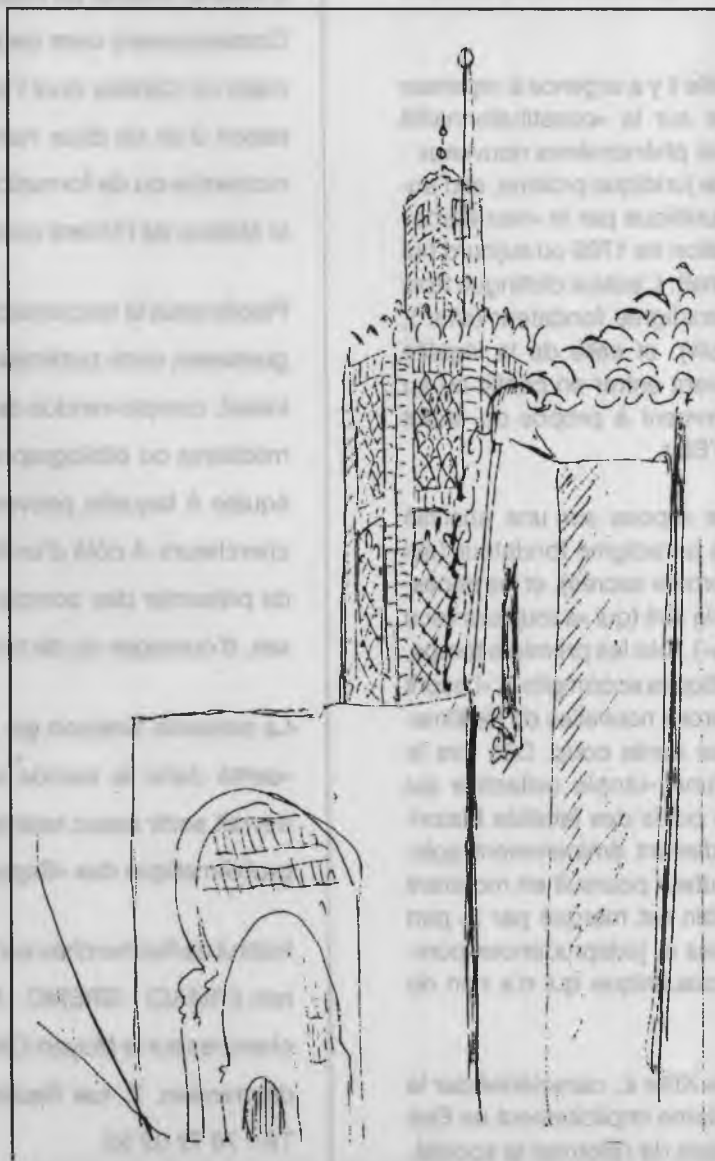
POLITIQUE

Le Maroc actuel, une modernisation au miroir de la tradition ?, sous la dir. de Jean-Claude SANTUCCI. - Paris : CNRS, 1992. - 440 p.

A partir d'approches diverses et complémentaires (histoire, sociologie, droit, science politique), ce recueil d'études s'attache à cerner l'évolution du couple Etat/société, à travers la complexité des relations sociales. L'analyse des stratégies de l'Etat et des différents acteurs permet de suivre, dans la longue durée, les manifestations d'un certain consensus social, partant, les raisons de nouvelles conflitualités apparues dans les années 1980 et 1990 obligeant à réinventer une nouvelle forme d'équilibre social.

SAAF Abdallah. - Politique et savoir au Maroc. - Rabat: SMER, 1991. - 144 p.

Quels sont les rapports entre le savoir (et plus spécialement le savoir politique) et le pouvoir ? Y a-t-il compatibilité entre les fonctions du savant et du politique ? Ces questions, pensées dans le cadre du Maroc contemporain, amènent l'auteur à suivre les itinéraires scientifiques et politiques de plusieurs intellectuels et chercheurs en sciences sociales, dans les années 1970 d'une part (Paul Pascon, Abdallah Laroui et Abdeikebir Khatibi), et dans les dernières années de la période coloniale d'autre part (Michaux-Bellaire, Robert Montagne et Jacques Berque). L'auteur s'interroge alors sur l'originalité du couple savoir/pouvoir au Maroc et conclue par une réflexion sur les conditions de réélaboration d'une science politique au Maroc.



Portail et minaret, mosquée de la Casbah, 1912/1913, extrait de *Matisse au Maroc*

BEN ACHOUR Yadh. - Politique, religion et droit dans le monde arabe. - Tunis : Cérès Productions/Cerp, 1992. - 276 p.

Etudier «l'alliance, tourmentée et équivoque, du politique, du religieux, du droit» : tel est l'objectif général que s'est fixé Yadh Ben Achour dans ce livre qui débute par une longue introduction sur la difficulté du chercheur à aborder et à traiter de ces questions dans le cadre du monde arabe et musulman ; immédiatement soupçonné d'être mécréant ou «vendu à l'Occident», l'intellectuel s'oblige à un discours scientifique fait de silences, de prudences et de subtiles stratégies qui n'aboutissent qu'à corrompre le discours lui-même.

Or, pour le chercheur, aucun objet ne peut disposer d'un statut d'exception ; mais cela revient à admettre le caractère phénoménal de la religion, ce qui, aux yeux du «croyant intégral», aboutit à la négation du mystère et de Dieu.

Le second blocage réside dans la dialectique qui oblige toute réflexion à tourner (et à s'enfermer) dans le rapport à l'Occident, que l'auteur qualifie d'«opium du monde arabe et des intellectuels».

C'est la raison pour laquelle il y a urgence à repenser ces questions et à s'interroger sur la «constitutionnalité islamique» et son rapport à deux phénomènes nouveaux : d'une part l'émergence du cercle juridique profane, et d'autre part l'invasion de la parole juridique par le «non-arabe» (comme par exemple la Déclaration de 1789 ou aujourd'hui le droit du commerce international). L'auteur distingue trois formes de légalité : celle du paradigme fondateur (*shari'a*), celle des fatalités tolérées (*mulkiyya*), et celle de la légalité positive (*qanun*) ; les trois peuvent entrer en conflit ou au contraire se superposer, notamment à propos du statut personnel et de la conduite de l'Etat.

La démarche de l'auteur repose sur une analyse historique des relations entre le paradigme fondateur (qui établit une norme considérée comme sacrée), et les nécessaires adaptations à la réalité de la cité (qui «a toujours vécu en armistice avec ses déviances»). Dès les premiers temps, les pouvoirs établis, les faits politiques accomplis et «l'esprit civique arabe» ont créé des sources nouvelles de légitimation du droit, parfois sacrées après coup. Dès lors le paradigme fondateur n'est qu'une «utopie collective qui parfois s'endort, écrasée par le poids des fatalités historiques, et parfois se réveille et devient éminemment agissante, comme aujourd'hui». L'auteur poursuit en montrant combien le malékisme maghrébin est marqué par la part toujours importante des pratiques et jurisprudences purement coutumières et par une casuistique qui n'a rien de monolithique.

Le moment-clé est, évidemment, le XIXe s., caractérisé par la pensée réformatrice arabe qui réclame implicitement un Etat quasiment maître du droit, capable de réformer la société. L'exemple occidental, et singulièrement français, est ici

important, et il impose sa marque à la faveur de l'épisode colonial.

Mais c'est avec les indépendances que les Etats législateurs et réformateurs créent une nouvelle légitimité juridique et de nouveaux principes constitutifs du droit. L'auteur souligne les pratiques contradictoires de l'Etat et l'insuffisance des principes de légitimation, ainsi que les systèmes juridiques marqués par l'hypernormativité, l'idéalité et un certain degré d'incompatibilité, ce qui aboutit à une situation d'«anomie sociale». L'analyse de l'expérience tunisienne du Code de Statut Personnel permet néanmoins de voir comment ce dernier a progressivement acquis une incontestable légitimité.

Yadh Ben Achour conclut par deux interrogations : comment penser, dans le monde arabe et tout en étant croyant, les droits de l'homme d'une part, la démocratie d'autre part ?

CAHIERS DE L'IRMAC : N° 1, 1er trimestre 1992.

L'IRMAC (Institut de Recherche sur le Monde Arabe Contemporain) vient de faire paraître le premier numéro de Cahiers dont l'ambition est de présenter, à raison d'un ou deux numéros annuels, l'activité de recherche ou de formation réalisée dans le cadre de la Maison de l'Orient contemporain à Lyon.

Placée sous la responsabilité de Mme Elizabeth Longuenesse, cette publication rassemble des textes de travail, compte-rendus de séminaires, rapports intermédiaires ou bibliographies qui sont l'oeuvre d'une équipe à laquelle peuvent être associés de jeunes chercheurs. A côté d'un thème privilégié, il est prévu de présenter des compte-rendus plus brefs de thèses, d'ouvrages ou de tables rondes.

La présente livraison est centrée sur le thème de la «santé dans le monde arabe». La prochaine, qui devrait sortir assez rapidement, sera consacrée à la problématique des «Espaces publics».

Institut de Recherches sur le Monde arabe contemporain (IRMAC) : GREMO - Groupe d'Etudes et de Recherches sur le Moyen-Orient. Maison de l'Orient méditerranéen. 7, rue Rauvin. 69 365 Lyon CEDEX 7. Tél : 78 72 02 53.

CINEMA ET SOCIETE

Le long parcours du cinéma tunisien vers sa propre reconnaissance est l'histoire d'une double conquête.

Cette conquête est celle d'un droit de regard sur soi, alors que la Tunisie a d'abord fait l'objet de films étrangers où l'Autre se disait, racontant ce pays selon ses propres prismes et jeux de miroirs, privilégiant l'exotisme et le folklore. C'est aussi celle d'une place honorable dans le champ de la production cinématographique et d'un leadership sur le plan régional, avec l'ambition de déborder les frontières du pays puis du continent, et ce grâce à des sélections régulières lors des grands festivals internationaux.

De ce double point de vue, le cinéma tunisien a remporté au cours des dernières années ses succès les plus encourageants, opérant un saut qualitatif et, depuis 1989, quantitatif, élargissant son marché aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

1992 est venue confirmer cet essor avec la sortie du film de Mohamed Ali El Okbi, *Les Zazous de la vague*, et celle de *Champagne amer* de Ridha Béhi. Avec plus de 100.000 entrées au bout de trois semaines d'exploitation dans cinq salles du pays, le premier s'affirme d'ores et déjà comme un large succès populaire, comme l'ont été avant lui les deux premiers films de Nouri Bouzid, *L'Homme de cendres* (1986) et *Les Sabots en or* (1989). Sans parler du triomphe de Férid Boughedir avec *Halfaouine* (Asfour Stah ou L'enfant des Terrasses) en 1990.

Cet engouement croissant du public tunisien pour le 7ème art s'accompagne d'une couverture médiatique abondante et élogieuse qui tend à faire du cinéma tunisien une figure emblématique du combat mené par les artistes et les intellectuels tunisiens pour s'imposer sur la scène arabe et internationale. A ce titre se trouve aujourd'hui célébrée la régularité avec laquelle les films tunisiens ont été sélectionnés et primés depuis dix ans à travers les meilleurs festivals en Afrique et dans le monde. Surchargée de sens, la présence de la Tunisie pour la quatrième année consécutive dans le cadre du Festival de Cannes est due une nouvelle fois à un film de Nouri Bouzid, «*Bezness*»: N. Bouzid dont les premières réalisations avaient déjà été retenues en 1986 et 1989.

Une certaine euphorie entoure donc actuellement un cinéma tunisien porté par une génération talentueuse de réalisateurs et marqué, à l'instar du cinéma africain en général, par une évolution des formes de traitement plus que des thèmes eux-mêmes. Emerge un style nouveau qui opère un déplacement d'un plan plus politique et idéologique - années 60-70 - vers un souci d'esthétisme et d'intimité. Caractérisé par une utilisation audacieuse de l'ironie et de la parodie, il focalise désormais l'attention sur des drames personnels et sur la dimension individuelle et corporelle des logiques identitaires.

Cette tendance culturelle, dont les thèmes principaux demeurent le choc de l'Ancien et du Nouveau et la rencontre de l'Orient et de l'Occident, conforte la vocation internationale du cinéma tunisien. Soucieuse avant tout de s'adresser à un public local qu'elle cherche à fidéliser, mais privée d'un véritable marché de diffusion intérieure (80 salles pour le pays), la production cinématographique nationale est conduite à une coopération nécessaire avec l'étranger, l'Europe en particulier. Parce que cette coopération se réalise sur la base d'une reconnaissance de la qualité artistique des réalisateurs tunisiens, elle confirme - confine ? - ces derniers dans un cinéma d'auteurs, par opposition à des réalisations plus «commerciales». La distinction se discute. Il reste que la «rentabilité de la culture» demeure ici une gageure que seule une distribution diversifiée à l'étranger permettrait de tenir.

Autre conséquence, qui ouvre elle aussi le débat sur les avantages et les inconvénients d'une telle coopération : celle-ci rend tout développement significatif de la production étroitement dépendant des festivals, vitrines de l'Art tunisien, et pourrait l'engager à se rapprocher, à plus ou moins long terme, des goûts esthétiques des occidentaux.

Largement primé grâce à des films techniquement maîtrisés mais certainement pas «exotiques» lors de la 5ème rencontre du cinéma africain de Khouribga au Maroc, en avril dernier (2ème prix pour *Chichkhan* de Mohamed Ben Mahmoud et Fadhel Jaïbi, et 3ème prix pour *Le collier perdu de la colombe* de Naceur Khemir) le cinéma tunisien semble en mesure de poursuivre sans égarement sa double conquête.

La prochaine étape est d'ailleurs programmée, avec la tenue du 2 au 10 octobre 1992 des «Journées cinématographiques de Carthage» dont le principal objectif sera de renforcer la création dans les pays du sud de la Méditerranée et du continent africain dans son ensemble.

Les Zazous de la vague de Mohamed Ali El Okbi

Avec Anis Raâch, Ghalia Lacroix, Jamel Sassi.

Produit par Inter-media Production, International Monastir film et la RTT (Radio Télévision Tunisienne).

Troisième long métrage du réalisateur, après *la Ballade et Un ballon et des rêves*.

Oeuvre drôle, caractérisée par une grande liberté de ton, du rythme et une volonté manifeste de traiter de la réalité quotidienne par l'ironie et la parodie. Dans le fond, le film aborde le «malaise existentiel» des quatre principaux personnages de manière volontairement caricaturale et traite, à l'échelle d'une jeunesse désaxée, des méfaits de l'aliénation culturelle et de la perte d'identité. «Etre enraciné et vrai conduit au bonheur» (Mohamed El Okbi, cité par S. Dami in *La Presse*, 11 avril 1992).

KRICHEN Aziz. - Le syndrome Bourguiba. - Tunis : Cérès Production, 1992. - 198p.

«En moi meurt mon père, en moi vieillit ma mère», cet aphorisme de F. Nietzsche est au coeur de l'ouvrage que vient de signer Aziz Krichen aux éditions Cérès Productions sous le titre «Le syndrome Bourguiba». L'auteur, socio-économiste de formation, centre sa réflexion sur la réalité tunisienne. Cette réflexion, murie entre 1990 et 1991, se déploie en trois textes autonomes et prend ancrage sur les questions de «la filiation», du travail et de «l'alternative» sociale. Ces textes «se rejoignent et se complètent cependant tous les trois en ceci qu'ils constituent les moments convergents d'une tentative d'élaboration tendue vers un objectif unique : la mise en évidence des traits essentiels de notre système social, que l'on pourrait appeler par commodité le système Bourguiba» (p. 10).

Dans le premier texte, l'auteur s'interroge sur la difficile appropriation du moi chez l'individu tunisien, à partir de la matière cinématographique (l'oeuvre de Nouri Bouzid) et de la matière historique (le personnage de H. Bourguiba). Pourquoi un tel fossé entre l'Etat et les jeunes générations tunisiennes, entre «les idéaux de l'extrême gauche dans les années 1960» et les décisions économiques des années 1980. Aziz Krichen, en reprenant parfois des thématiques connues (Personnification de l'Etat, poids du patriarcat), situe la rupture au moment du «passage de témoin», symbolique, entre le père et le fils. Le fils ne peut reconnaître son père. La chaîne normale des transmissions entre chaque génération est rompue systématiquement. Ce point ne pourrait-il pas apporter des éléments de réponse aux questionnements concernant la migration, la sociabilité (celle des jeunes par exemple), la violence politique ou la forme du travail? Car bien souvent les explications de type strictement économique ou de type reïigio-culturel ne révèlent que l'aspect conjoncturel ou effectif de ces phénomènes.

L'ouvrage ne tend pas à la psychanalyse collective et se veut renouement entre les chaînons défailants, c'est à dire entre les générations, entre la culture traditionnelle et la modernité : «Le problème central que nous avons à résoudre, c'est d'assurer à nouveau la transmission entre les

générations, de relier, à l'intérieur d'une continuité acceptée, notre passé, notre présent et notre avenir et de souder autour d'une culture nationale moderne, commune, l'ensemble des groupes sociaux.» (p.53). L'auteur définit une nouvelle mission des élites, qui n'est plus celle «de concevoir des projets sur lesquels les gens doivent s'aligner mais plus modestement de faire la théorie de leur pratique» (p.63).

Dans le texte intitulé «La question du travail», Aziz Krichen parcourt la période historique depuis 1956 et retrouve les germes d'un même mal : l'occultation d'une réorganisation du travail, l'immobilisation d'une société productive et entreprenante. Ces germes ont été identifiés dans d'autres travaux antérieurs. L'auteur n'explique pas comment ont pu se maintenir des «foyers de résistance» à ce mécanisme étatique ne produisant qu'immobilité (p.101). Cette immobilité n'a pas empêché l'attribution des signes extérieurs du capitalisme (salarial, bourse des valeurs...) quand bien même son esprit faisait défaut. Selon Aziz Krichen, la gestation du capitalisme en Europe et sa maturation ont obéi à un ordre inverse à celui adopté en Tunisie. Cette inversion ne donne rien d'organisé sinon le suremploi, les bas salaires, la compression des prix agricoles et la clientélisation de l'initiative privée.

A la fin de l'ouvrage, l'auteur propose une possible «alternative» (troisième texte) à ce système sans avenir. Cette alternative suppose la suppression du clientélisme comme système d'organisation des relations sociales et économiques, l'instauration pour les producteurs de la liberté économique (liberté de fonder des entreprises, du crédit, des prix, de l'emploi et des salaires, liberté fiscale). L'économie ne peut être, seulement, un instrument de développement et de contrôle social aux mains du pouvoir politique.

Champagne amer

de Ridha Behi

Avec Julie Christie, Patrick Bruel, Ben Gazzara, Jean Carmet.

Tourné à la fin de 1985, sorti sur les écrans américains la même année, le film a été distribué en France et en Europe avant d'être diffusé au Maghreb, une fois les droits acquis pour cette région par Ridha Behi lui-même.

Réalisation et production de Ridha Behi :

- *Seuils interdits*, moyen métrage (1972). Deux fois primé à Carthage (72).

- *Soleil des Hyènes*, long métrage (1976). Réalisation et production. A obtenu plusieurs prix lors de nombreux festivals de 1977 à 1980. Sélection pour la «quinzaine des réalisateurs» au Festival de Cannes (1977).

- *Les Anges*, long métrage (1985). Réalisation et production. Sélection pour «la quinzaine des réalisateurs» au Festival de Cannes (1985).

Ridha Behi prépare actuellement le tournage d'un film consacré à l'intifadha, intitulé «*Des nuits ensoleillées*».

Champagne amer traite du rapport à l'Autre, rapport inscrit dans un double phénomène de fascination et de répulsion. L'action se situe à la veille de l'indépendance, en Afrique du Nord : un adolescent tourmenté tombe amoureux d'une femme étrangère dont le mari, un colon français qui ne supporte pas l'imminence du départ, n'est autre que le père du jeune homme. Il ne l'a jamais reconnu. Ce dernier découvre alors sa batardise, que revendique l'auteur à travers lui. Les ruptures vécues par les deux personnages rappellent sans équivoque la thématique des deux premiers films de Nouri Bouzid, lequel démontrait à partir des rapports père-fils comment l'impossible identification au Père est «la forme particulière d'une impossibilité plus générale d'identification à sa propre communauté» (Aziz Krichen), engendrant à son tour une incapacité totale à transmettre une identité que l'on ne possède pas.

Bezness

de Nouri Bouzid

Avec Abdel Kechiche, Ghali Lacroix, Jacques Penot

Produit par Ciné-Télé film, la société de Ahmed Baha Eddine Attia. Nouri Bouzid est connu pour être le réalisateur de *L'Homme de cendres* (1986), sélection officielle au Festival de Cannes («Un certain regard») et *Les Sabots en or* (1989), également sélectionné pour «Un certain regard» à Cannes.

Dénonçant un phénomène de société engendré par l'influence du tourisme sur une jeunesse prise entre deux cultures et deux modes de vie, Nouri Bouzid développe un regard intimiste, intérieur, corporel et sensuel qui vise, au coeur des personnages, les lieux de la confrontation avec leur propre vide et leur non-existence. Cette crise d'identité, violemment vécue par le héros principal, Roufa, un gigolo qui fait de son charme et du sexe des marchandises, se joue différemment chez Khomsa, la jeune fille, dont la libération et la régénération peuvent symboliser la possibilité pour l'Orient de se délivrer à la fois de son enfermement et de ses phantasmes nourris à l'égard de l'Occident. Refusée, la rencontre devant mener à la confusion avec l'Autre débouche sur un statut nouveau et authentique pour l'héroïne. Une manière de traiter à l'échelle de l'individu c'est-à-dire du corps, du sexe et de l'émotion, de l'inévitable question des identités collectives.

CHRONOLOGIE

LA TUNISIE AU JOUR LE JOUR

10 avril : Syndicats : Réunion à Tripoli du Conseil central extraordinaire de l'Union internationale des Syndicats des travailleurs arabes : M.M Sahbani et Kamel Saad, Secrétaire général et Secrétaire général adjoint de l'UGTT participent aux travaux (10-11 avril).

11 avril : Tunisie-Egypte : Visite officielle du Président de la République égyptienne Hosni Moubarak : les entretiens avec le Chef de l'Etat tunisien portent sur les sanctions de l'ONU à l'encontre de la Libye (11-12 avril).

13 avril : UMA-CEE : La «Croisière entreprise Maghreb-Europe» en Méditerranée, organisée par l'Association marocaine de Gestion, réunit de jeunes promoteurs d'entreprise maghrébins et européens à bord du bateau «Le Marrakech» (13-22 avril).

Entreprise : Création officielle de la Société arabe des Industries pharmaceutiques (SAIPH) financée par la STUSID et la banque BDET. Les actionnaires sont l'entreprise publique tunisienne SIPHAT, la société jordanienne ACDIMA (Société arabe des Industries pharmaceutiques et des accessoires médicaux) et la société libyenne d'investissement SMIP

14 avril : Tunisie-Etats Unis / Droits de l'Homme : Mission en Tunisie d'une délégation américaine chargée par quelques sénateurs d'examiner la situation des Droits de l'Homme.

15 avril : Prix : Augmentation des tarifs de consommation de l'eau de 7% pour les 170000 abonnés consommant plus de 30 m³ par trimestre.

Relations internationales : Entrée en vigueur de l'embargo aérien à l'encontre de la Libye.

21 avril : Tunisie-Etats-Unis : Entretiens à Tunis entre le premier ministre Hamed Karoui et le sous-secrétaire d'Etat adjoint américain chargé du Proche-Orient et de l'Asie du sud Lincoln Bloomfield. Celui-ci rencontre une délégation du comité directeur de la Ligue tunisienne des Droits de l'Homme.

22 avril : Syndicats : Grève nationale de 24 heures décidée par la Commission administrative des PTT présidée par M. Mohamed Chandoul (UGTT) après des négociations entre le ministère des Communications et le syndicat : le désaccord porte en partie sur la privatisation de certains services relevant des PTT (22-23 avril).

Tunisie-CEE : Tenue à Tunis du «Carrefour d'affaires et de technologie Tunisie-CEE» : le commissaire de la CEE chargé de la promotion de la petite et moyenne entreprise Antonio Cardoso E. Cunha s'entretient avec le Premier ministre tunisien. (22-24 avril).

Tunisie-Portugal : Signature au Portugal de quatre accords de coopérations entre diverses institutions analogues dont

l'UTICA, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Tunis (CCIT), l'API et le CEPEX pour la partie tunisienne.

23 avril : Média : Signature à Tunis d'un contrat d'échange et de co-production de programmes par les directeurs des chaînes radiophoniques RTT et «deutsche Welle», Abdelhafidh Hergam et Dieter Weirich. La «deutsche Welle» a déjà signé des contrats similaires avec le Maroc, l'Egypte et la Libye.

26 avril : Finance : Signature d'une convention de prêt octroyé par la Banque islamique pour le Développement (BID) en faveur de la Société industrielle tunisienne d'Acide phosphorique et d'engrais (SIAPE) : ce prêt de 4 millions \$ finance l'importation par la SIAPE de soufre iranien.

27 avril : Tunisie-France : Ratification de l'avenant à l'accord du 17 mars 1988 en matière de séjour et de travail signé entre le gouvernement de la République tunisienne et le gouvernement de la République française le 18 décembre 1991.

Finance : Ratifications des accords de prêt conclus le 3 décembre 1991 entre le gouvernement de la République tunisienne et la Banque européenne d'Investissement : l'un porte sur le prêt de 28 millions d'ECUS destiné au projet d'irrigation à Sidi Ismaïl et à Korba-Menzel-Temime, l'autre est relatif au financement du projet d'assainissement des villes du golfe de Gabès pour un concours de 7 millions d'ECUS.

Législation : Ratification de la loi portant mise à jour et dégel des titres fonciers : cette loi crée dans chaque gouvernorat une commission chargée d'examiner les demandes de régularisation et investie du pouvoir d'enquête et de décision.

28 avril : Douanes : Arrêté du ministre des finances relatif au code des douanes modifiant l'arrêté du 29 décembre 1955 : les tunisiens résidant à l'étranger peuvent, à leur retour en Tunisie, importer des objets mobiliers et un véhicule automobile en franchise.

30 avril : Criminalité : Vol avec effraction dans les locaux de l'agence de presse TAP à Jendouba.

1er mai : Politique : Discours du président Zine al Abidine Ben Ali à l'occasion de la fête du travail : annonces d'une majoration du SMIG et du SMAG à partir du 1er mai 1992 et de la création d'un ministère de la Coopération internationale et des Investissements extérieurs.

2 mai : Syndicats : Suites de la grève aux PTT : l'administration générale des PTT prend des sanctions à l'égard de grévistes et s'oppose à la participation des membres de la fédération syndicale au congrès de l'Union arabe des Agents des PTT (2-4 mai. Irak)

4 mai : Tunisie-Syrie : Entretiens entre le Premier ministre Hamed Karoui et Abdelkader Kadoura, Président de l'Assemblée populaire syrienne et du Conseil de l'Union parlementaire arabe.

Presse : Réunion du Comité supérieur du Pacte national à Tunis consacrée à l'information et la réforme du code de la presse.

Politique : Présentation par le ministre du Plan et du Développement du VIIIème Plan quinquennal devant la chambre des députés : les principaux objectifs sont une croissance de 6% par an, une inflation contenue à 5% d'ici 1996, la création de 320 000 emplois, l'augmentation des investissements (9,6 % par an) et la convertibilité du dinar.

5 mai : Syndicats : Annulation des grèves prévues les 5-6 mai à l'Office de la Formation professionnelle et de l'Emploi, à la Société du développement agricole et des dattes de Kebili et à la Régie nationale du Tabac.

Tunisie-ONU : Election par le Conseil économique et social de Abdessatar Grissa comme membre du Comité des droits économiques, sociaux et culturels. Son mandat de quatre ans prendra effet à partir du 1er janvier 1993.

6 mai : Agriculture : Création d'un Conseil national de l'agriculture, organe consultatif auprès du ministre de l'Agriculture constitué de 26 membres permanents .

UMA : Visite en Tunisie du Premier ministre mauritanien Sidi Mohamed Ould Boubakar.

8 mai : Politique : Condamnation par le tribunal de première instance de Médénine d'un militant du PUP à Ben Guerdane à un mois de prison assortie d'une amende pour appel à une marche non autorisée de solidarité avec la Libye.

9 mai : Tunisie-UNESCO : Visite officielle en Tunisie du directeur général Federico Mayor (9-11 mai).

Partis : Conseil national extraordinaire du Mouvement des Démocrates socialistes (MDS) : conflit entre le groupe majoritaire de M. Moaada et celui de M. Ben Jaafar et vote d'une motion comprenant la suspension de M.M Ben Jaafar, Bennour et Abid (9-11 mai).

10 mai : Sport : 8e titre de champion national de football remporté par le Club africain de Tunis, devant le Club athlétique bizertin.

Tunisie-France/émigration : Rencontre en France entre le Secrétaire général du RCD Chedli Neffati et des résidents tunisiens en France : visites de travail à Marseille, Nice et Toulon et inauguration d'un siège du RCD dans le quartier Felix Plat de Marseille.

Tunisie-Portugal : Visite officielle du Premier ministre de la République du Portugal, M. Anibal Cavaco Silva accompagné du vice-ministre du Commerce extérieur Antonio de Sousa (10-11 mai).

15 mai : Santé : Début de la campagne maghrébine de lutte contre la diarrhée avec la diffusion de spots télévisés (15

mai-30 septembre).

18 mai : Environnement : Conférence à Tunis des maires et conseillers municipaux des villes riveraines de la Méditerranée (18-22 mai).

Droits de l'Homme : Distribution par le ministère de l'Intérieur à ses agents d'un document les engageant à respecter les principes des Droits de l'Homme : la Déclaration universelle des Droits de l'Homme est jointe au document.

22 mai : Tunisie-Maroc : Signature à Tunis d'un procès-verbal portant sur la coopération tuniso-marocaine dans le domaine des infrastructures, par le ministre de l'Équipement et de l'Habitat, Ahmed Friaâ et le ministre marocain des Travaux publics et de la Formation professionnelle, Mohamed Kabbaj : ce procès-verbal mentionne les objectifs du protocole de coopération bilatérale signé le 17 février 1988. Les entretiens portent sur le projet de route de «l'Union maghrébine» et sur la protection des côtes maritimes.

Tunisie-Japon : Entretiens entre le ministre des Affaires étrangères Habib Ben Yahia et le vice-président de l'Agence japonaise de Coopération internationale Toshio Kishi (JICA) : l'agence est intervenue depuis 1974 en Tunisie par la réalisation d'études de faisabilité pour des projets de développement, le financement de projets pilotes.

23 mai : Climat : Conséquences de la tempête orageuse dans la région de Sidi Bouzid : dégâts dans les cultures et les vergers après la chute de grêle et rupture de l'approvisionnement en pain des villes de Regueb et de Sidi Bouzid à la suite d'une panne de courant électrique.

Tunisie-Chine : Visite de travail en Chine du ministre de la Jeunesse et de l'Enfance Mohamed Saâd : le projet de construction du complexe sportif à Tunis est au centre des entretiens.

27 mai : Administration : Nomination de M. Mabrouk Majeri comme Directeur général de la Caisse des Prêts et de Soutien des Collectivités locales (C P S C L) : cette caisse serait transformée en une institution bancaire destinée aux collectivités locales.

Tunisie-France : Signature du contrat pour la réalisation d'une centrale électrique à cycle combiné à Sousse entre la Société tunisienne de l'Électricité et de Gaz (STEG), les constructeurs GEC-Alstom et l'Entreprise Ali Mhéné.

Tunisie-Arabie Saoudite : Troisième rencontre à Tunis entre les hommes d'affaires Tunisiens et Saoudiens organisée par la Société Tuniso-Saoudienne d'Investissements et de Développement (STUSID) : le président de délégation saoudienne Bichar Faïçal Maâmar émet des réserves quant à certains aspects de la législation fiscale tunisienne concernant l'investissement étranger.

29 mai : Tunisie-ONU : Départ d'un contingent de 850 hommes de l'armée tunisienne vers le Cambodge : ce contingent se joint aux forces des Nations Unies d'instauration de la paix.

LES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES EN AVRIL ET MAI

TUNISIE

24 avril : «*I PROBLEMI AMBIENTALI DEL MEDITERRANEO*», conférence du Prof. Angelo Orio, à l'Istituto Italiano di Cultura.

27 avril : «*ROLE DE LA CARTOGRAPHIE DANS LA SAUVEGARDE ET LA PROMOTION DU PATRIMOINE*», colloque organisé à Tunis par l'Institut National d'Archéologie et d'Art (INAA).

28-29 avril : «*L'ENFANT DANS LA FAMILLE ET LA SOCIETE*», séminaire organisé à l'Ecole Nationale d'Administration par l'Association Tunisienne de Défense Sociale.

29 avril : «*LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES, LOBBIES AUPRES DES DECIDEURS POLITIQUES*», conférence donnée à Tunis par Mme. Richer et organisée par l'Association Tunisienne des Documentalistes, Bibliothécaires et Archivistes (ATDBA).

29 avril : «*L'ETHIQUE DU TRAVAIL : EVOLUTION DES CONCEPTIONS CHRETIENNE ET ISLAMIQUE*», conférence de M. Pier Giovanni Donini, dans le cadre de la section culturelle de l'Ambassade d'Italie.

5-7 mai : «*LE MARKETING DE L'INFORMATION*», séminaire organisé à Tunis par l'Institut Supérieur de Documentation de Tunis (ISD) et la Banque Internationale d'Information sur les Etats Francophones (BIEF), avec la participation du Programme Général d'Information de l'UNESCO, la Fédération Internationale des Associations des Bibliothèques et des Bibliothécaires (FIAB-IFLA) et la Fédération Internationale de l'Information et de la Documentation (FID).

6 mai : «*LES TELECOMMUNICATIONS DANS LE MAGHREB: LE ROLE DE L'AUTONOMIE INSTITUTIONNELLE*», conférence donnée à Tunis par M. Andrea Kavanaugh, dans le cadre du Centre d'Etudes Maghrébines (CEMAT).

«*LES ASPECTS NOUVEAUX DU CONTROLE JURIDICTIONNEL DE L'ADMINISTRATION*», conférence donnée par le prof. René Chapus à la Faculté de Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis.

7-9 mai : «*FRONTIERES*», colloque organisé à Tunis par la Faculté de Sciences Humaines et Sociales de l'Université de Tunis I : Espace et géopolitique ; Poétique et linguistique ; Imaginaire et représentations mentales.

8 mai : «*APPROCHES POUR UNE SOCIOLOGIE DES TRIBUS TUNISIENNES*», réunion organisée à Tunis par l'Association Tunisienne de Sociologie et animée par M. Laaroussi Amri à partir de ses travaux de recherche.

8-10 mai : «*IDEES, MENTALITES, HISTOIRE*», colloque international organisé par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Sfax avec la participation de Jacques Le Goff et de Fathi Triki.

13-15 mai : «*LES RELATIONS CEE-MAGHREB, HANDICAPS ET PERSPECTIVES*», colloque organisé à Tunis par le Centre d'Etudes, de Recherches et de Publications (CERP) et la Fondation allemande F. Ebert.

15 mai : «*INFORMATIQUE ET SCIENCES SOCIALES*», première journée de l'informatique, organisée par la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis I et l'Institut National de Bureautique et de Micro-Informatique.

15-16 mai : «*L'EVALUATION DANS L'APPRENTISSAGE DES LANGUES*», colloque organisé par l'Ecole Normale Supérieure de Sousse et l'Institut National des Sciences de l'Education de Tunis.

19 mai : «*PROBLEMATIQUE DU CO-DEVELOPPEMENT EN MEDITERRANEE*», conférence donnée par M. Henri Regnault à la Faculté de Sciences Sociales et Humaines de Tunis.

21-23 mai : Colloque des économistes de langue française, à Tunis.

22-30 mai : «*LE MARCHÉ UNIQUE EUROPEEN ET SON IMPACT SUR LES PAYS DU MAGHREB*», conférence de M. Pierre Vellas, à la Faculté de Droit et de Sciences politiques de l'Université de Tunis.

27 mai : «*THE MIDDLE EAST IN THE WORLD OIL MARKET*», conférence donnée par Djavad SALEHI-ISFAHANI, au Centre d'Etudes Maghrébines à Tunis.

«*L'ALTRO MEDITERRANEO : TRA POLITICA E STORIA*», conférence de Loris Galfico organisée par l'Istituto Italiano di Cultura et le Centre «Dante Alighieri».

ANNONCE DE COLLOQUES

4-6 juin : «*LA FLEXIBILITE DU TRAVAIL*», séminaire organisé par l'Institut Supérieur de Gestion de Tunis.

6-8 juin : «*ETUDES URBAINES ET MILIEUX NATURELS EN ALGERIE*», journées organisées à Oran par l'Université d'Oran et le GREMAMO de l'Université de Paris VII.

21-26 juin : «*NORTH AFRICAN ENVIRONMENT AT RISK : ENVIRONMENTAL SUSTAINABILITY AND ECONOMICAL DEVELOPPEMENT*», colloque organisé par l'Institut d'Etudes Maghrébines et le CEMAT à Tanger.

La revue **Egypte/Monde arabe**, éditée par le CEDEJ (Le Caire) est l'héritière depuis 1990 du **Bulletin Egypte. Droit, Economie, Société** et de la **Revue de la Presse Egyptienne**. Elle s'articule autour de trois axes complémentaires :

-décrypter l'Egypte contemporaine à travers le prisme des sciences sociales à partir de contributions originales, de communications, de colloques ou de séminaires.

-traduire l'Egypte d'aujourd'hui à travers les écrits de ses chercheurs, de ses journalistes, de ses intellectuels.

-collecter des données précises, datées, chiffrées, de ce qui est publié, promulgué, réalisé en Egypte.

-EGYPTE/MONDE ARABE n° 7.- 3^{ème} trimestre 1991 :

Décrypter : Perception de la centralité de l'Egypte (I). Présenté par F. Burgeat. Contributions de N. Grimal (L'Egypte, centre du monde ?), C. Decobert (Entre Moïse et Pharaon. L'Egypte après la conquête arabe), P. Vigreux (Centralité de la musique égyptienne). Recherches en cours : S. Ben Nefissa-Paris (Zakât officielle et zakât non-officielle aujourd'hui en Egypte).

Traduire : Bonnes feuilles : Les conditions d'un dialogue avec l'Occident (T. al-Bichri) / Dossier de presse : Hommage à Youssef Idris (P. Vigreux) / Lettres arabes : Un tour en ville (Y. Idris).

Collecter : Un trimestre d'informations politiques, économiques, culturelles / Comptes rendus de lectures : la grande duperie (M. Abd al-Fadil).

-EGYPTE/MONDE ARABE n° 8.- 4^{ème} trimestre 1991 (mai 1992) :

Décrypter : Perceptions de la centralité de l'Egypte (II). Contributions de J.-C. Vatin (L'Egypte dans la politologie occidentale), M. Smihi (Un cinéaste marocain au Caire). Recherches en cours: M. S. Rouchdy (Représentations et transformations socio-économiques d'un village égyptien), J.-L. Arnaud (Des jardins à la ville), S. Ben Nefissa-Paris (L'Etat égyptien et le monde associatif à travers les textes juridiques).

Traduire : Bonnes feuilles : Analyse culturelle de la crise du Golfe (A. S. Yassin) / Dialogue entre le Maghreb et le Machreq (H. Hanafi, M. al-Jâbiri) / Lettres arabes : Une couronne d'herbe (A. Goubayr).

Collecter : Un trimestre d'informations politiques, économiques, culturelles.

SOMMAIRE

- L'agriculture familiale : une réalité polymorphe Alla Gana	2	- A lire et à connaître	6-8
- Les relations CEE-Maghreb : handicaps et Perspectives d'avenir	3-5	- Cinéma et société	9-10
- Centre marocain de Conjoncture	5	- Chronologie La Tunisie au jour le jour avril-mai	11-12
- L'Institut d'Etudes africaines de Rabat	5	- Les Sciences Humaines et Sociales en avril et en mai	13

IRMC (ex. CDTM)

Ambassade de France, Service culturel, scientifique et de coopération

Robert SANTO-MARTINO

Stéphane VENTOS - Dominique VALERIAN - Olivier FEYNEROL

22 avenue de Paris 1000 Tunis - Tél. : 245.508 - Télécopie : 348.168